

La Shoah et les droits humains

MAROT-TIJDSCHEELD
KAZERNE DOSSIN







Erst-Pyrenäen
- dann Hütte



À GAUCHE « D'abord manger ! Puis le loyer ». La radicalisation et la polarisation vont croissant. À l'approche des élections législatives de novembre 1932, le NSDAP et le parti communiste (KPD) rivalisent par drapeaux interposés. EN HAUT *La mort ou du pain*. En 1928, ce slogan électoral du parti social-démocrate de gauche (SPD) associe le parti nazi à la guerre et à la mort. EN BAS *La Roter Frontkämpferbund* (« Ligue des Combattants du Front rouge ») manifeste sous le slogan « Le fascisme mène à la faim et à la guerre ». De nombreux membres de cette organisation paramilitaire de gauche finiront par rejoindre les nazis.

1933 : les nazis au pouvoir

Après le krach de Wall Street en 1929, les difficultés de l'Allemagne redoublent et les effectifs des nazis gonflent de façon spectaculaire.

En août 1932, le NSDAP devient le premier parti du pays, atteignant son plafond électoral, avec 37,3 % des voix. Le 30 janvier 1933, le président allemand Paul von Hindenburg s'estime contraint de nommer Hitler chancelier du Reich et donc chef du gouvernement. Disposant du « soutien résigné » du centre catholique, Hitler constitue un cabinet minoritaire avec un petit parti nationaliste.

Les élections du 5 mars 1933 ne sont déjà plus libres, les nazis ayant interdit le parti communiste et fait arrêter de nombreux opposants politiques. Le 23 mars, Hitler obtient une modification de la constitution qui lui assure le pouvoir législatif, sans l'intervention du Parlement. La voie est libre pour la mise en place de la dictature du III^e Reich.

ÉVOLUTION DES VOIX EN FAVEUR DU NSDAP AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

4 mai 1924	6,6 %
7 déc. 1924	3 %
20 mai 1928	2,6 %
14 sept. 1930	18,3 %
31 août 1932	37,3 %
6 nov. 1932	33,1 %
5 mars 1933	43,9 %



À GAUCHE « Nos oppresseurs ! Pour les éliminer, votez pour les nationalistes allemands ». Le soldat noir renvoie à l'occupation de la Ruhr. Le magistrat « rouge » à l'allure de poivrot désigne un bolchéviste dégénéré. Et le Juif porte un chapeau melon britannique. À partir de 1930, le parti conservateur d'extrême droite DNVP « Parti national du Peuple allemand » perd de nombreux électeurs au profit du NSDAP de Hitler. **CI-DESSOUS À GAUCHE** « La guerre rouge. La mère ou le camarade ? L'homme ou la machine ? Dieu ou le diable ? Le sang ou l'or ? La race ou le sang mêlé ? La chanson populaire ou le jazz ? Le national-socialisme ou le bolchévisme ? ». Les communistes cupides détruisent la famille et ravalent l'être humain au rang de machine. Et ces sangs mêlés aiment le jazz... Affiche électorale nazie, Hanovre, vers 1930. **CI-DESSOUS À DROITE** « 33 Juifs de race au Reichstag, en tant que représentants de la classe ouvrière ». Affiche nazie, vers 1930.







À GAUCHE Intimidation et terreur lors des élections du 5 mars 1933. À Berlin, un agent de police, à gauche sur la photo, et un membre de la « police auxiliaire » national-socialiste marchent à l'unisson. CI-DESSUS Hitler et les membres de son cabinet en marche vers l'église de la Garnison, à Potsdam, pour la cérémonie d'ouverture du nouveau Parlement, le 21 mars 1933. La cérémonie est destinée à sceller le lien entre l'Empire allemand de 1871 et la nouvelle Allemagne national-socialiste.



Le triomphe de la puissance nazie

À la demande d'Adolf Hitler, et en concertation avec le ministre de la Propagande Joseph Goebbels, Leni Riefenstahl filme en septembre 1934 le gigantesque congrès du parti à Nuremberg. Cette manifestation de quatre jours, dans des décors conçus par l'architecte officiel du Reich Albert Speer, est véritablement mise en scène en prévision du tournage.

Dans la séquence d'ouverture, Hitler arrive en avion, descendant du ciel tel un messie, tandis que de la musique de Richard Wagner naît lentement le *Horst-Wessel-Lied* (« Chant de Horst Wessel »), l'hymne du parti nazi. Debout dans une Mercedes décapotable, Hitler entre triomphalement dans la ville. L'enthousiasme débordant de la foule en délire, même s'il est renforcé par la mise en scène, est manifestement authentique.

À GAUCHE EN HAUT Rassemblement des Jeunesses hitlériennes. Graz, Autriche, 1^{er} avril 1938.
À GAUCHE EN BAS Berlin, 6 juin 1939. Adolf Hitler passe en revue la *Luftwaffe* qui a combattu aux côtés du dictateur Franco pendant la guerre civile espagnole. PAGES 44–45 « Fête de la moisson » sur la colline du Bückeberg, en Basse-Saxe, 1937. La foule attend Hitler.





Pouvoir des masses et terreur nazie

En mars 1933, Hitler instaure une dictature avec serment d'allégeance à sa personne. D'emblée, les nazis abolissent les libertés individuelles. Avec le soutien actif de la population, des dizaines de milliers d'opposants sont arrêtés. La persécution ne tarde pas à s'étendre aux « asociaux » : témoins de Jéhovah, Roms, homosexuels, malades mentaux... Désormais, les gens ne sont plus poursuivis pour ce qu'ils *ont fait* mais pour ce qu'ils *sont*. Dans les camps, le travail forcé et les mauvais traitements vont jusqu'à provoquer la mort.

Groupe élitiste, la SS (*Schutzstaffel* ou « escouade de protection »), sous la direction de Himmler, joue un rôle-clé dans l'appareil de répression. La SA (*Sturmabteilung* ou « section d'assaut ») est quant à elle une organisation de masse. Son chef, Ernst Röhm, fait montre d'une indépendance croissante. Début juillet 1934, Hitler le fait assassiner. Après sa disparition, la SA rentre dans le rang.

À DROITE EN HAUT À Berlin, en 1934, SS et SA défilent côte à côte. À leur tête, à droite, le chef de la SS Heinrich Himmler et, à gauche, celui de la SA, Ernst Röhm. À DROITE EN BAS Des membres de la SA défilent dans les rues de Berlin, 1932.



À GAUCHE EN HAUT Toute la famille étant intégrée dans l'univers SS, le mariage n'y est possible qu'avec des Allemandes de « race pure ». Pendant la guerre, la SS jouera un rôle capital dans l'extermination des Juifs. Mariage religieux d'un SS, Allemagne, 1934. **À GAUCHE EN BAS** Participants hargneux, public approuvateur, sympathisants souriants : les nazis font descendre les foules dans la rue. Le 2 mai 1933, un homme politique socialiste est arrêté à Hofgeismar, dans la Hesse. Les SA le promènent à travers la ville sur un bœuf, avec une pancarte autour du cou. **À DROITE** Dans les systèmes totalitaires qui refusent la liberté d'expression, les autodafés sont monnaie courante. Le 10 mai 1933, à Berlin, lors d'une campagne savamment orchestrée, des livres de Marx et de Freud, mais aussi de Gide, de Proust, de Benjamin ou de Zweig, et bien d'autres, partent en fumée.

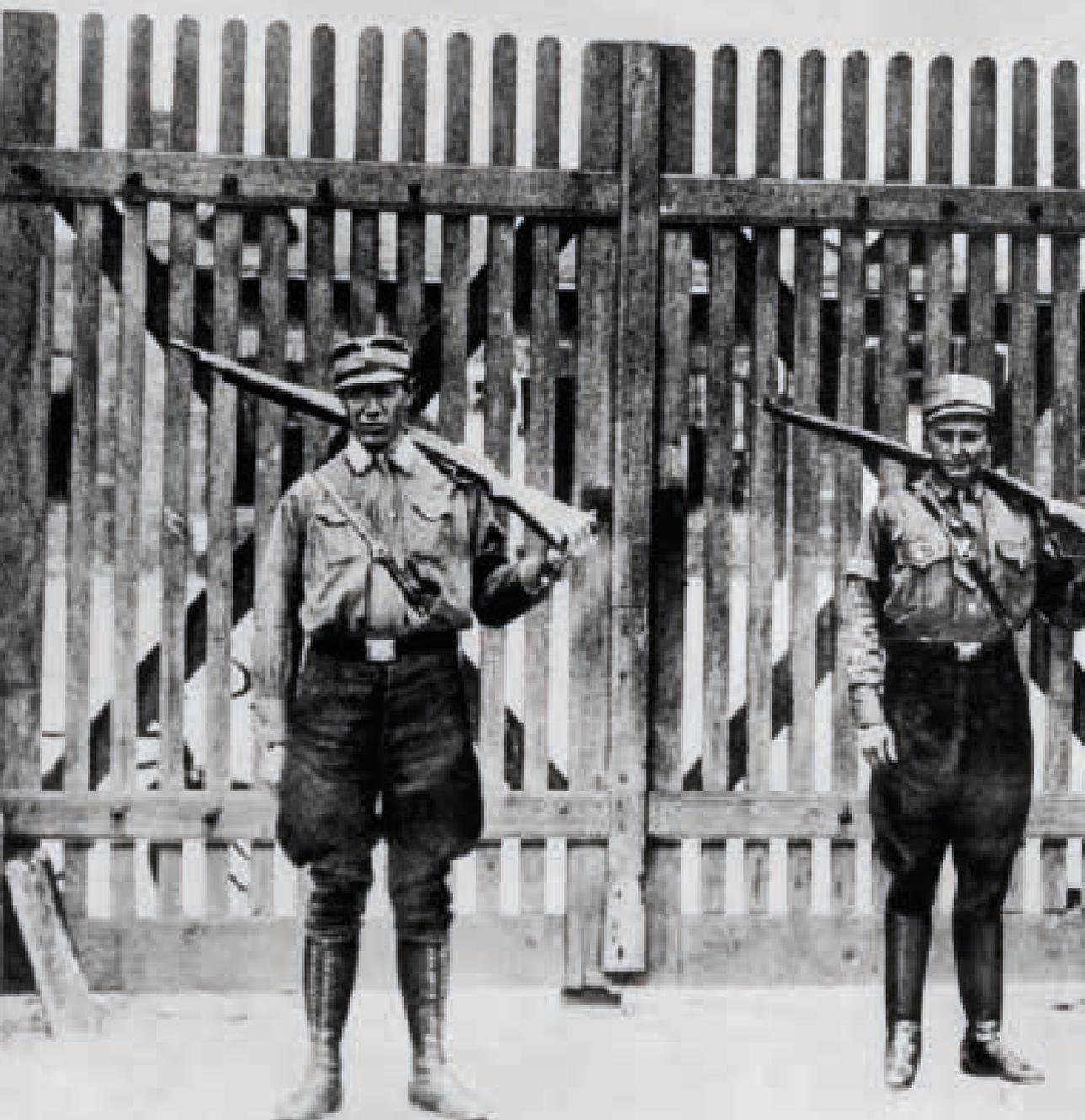


« LORSQUE NOTRE MOUVEMENT REMPORTERA SON COMBAT LÉGITIME, ... DES TÊTES TOMBERONT ».

Extrait du témoignage d'Adolf Hitler lors du procès d'officiers accusés d'être membres du NSDAP,
25 septembre 1930.

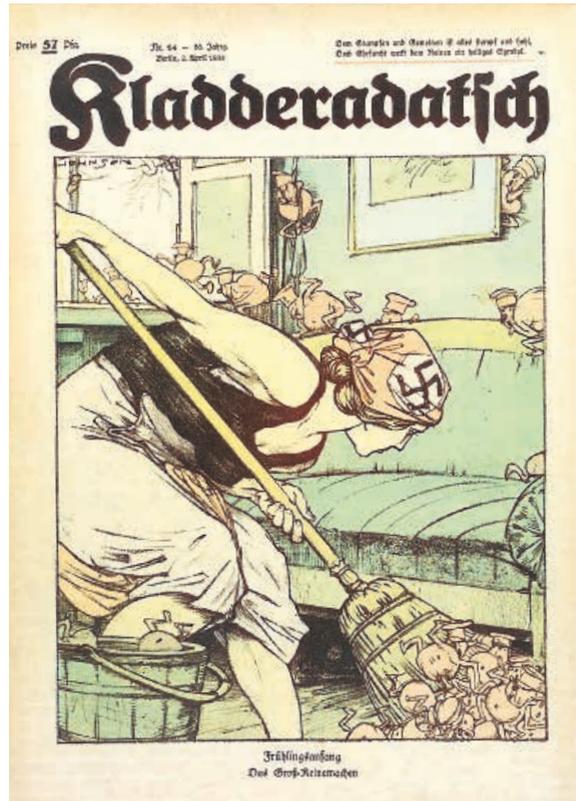


Konzentrations  Lager
der Standarte 208.





À GAUCHE Gardes SA devant le camp de concentration d'Oranienburg, 1933-1934. En 1939, 21.000 détenus sont incarcérés dans des *Konzentrationslager* comme Dachau, Sachsenhausen et Buchenwald. **CI-DESSUS** Dans les camps de concentration, les détenus sont principalement utilisés comme travailleurs forcés. Leurs conditions de vie se détériorent inexorablement. En outre, à partir de 1941, des centres d'extermination ouvrent leurs portes, essentiellement en Pologne. Dachau, vers 1938. **À DROITE** « Début du printemps. Le grand nettoyage ». À la prise du pouvoir succède une « épuration » des écoles, des universités et des services publics. Cette caricature de 1933 dépeint les « mauvais » magistrats sous l'aspect de poux.





Unsere Antwort auf die ausländische Judenhetze:

**Kein Deutscher kauft mehr
in jüdischen
Geschäften!**

Kampfbund des gewerblichen Mittelstandes

Haine des Juifs, chasse aux Juifs

À partir de 1933, l'Allemagne est sans cesse balayée par une campagne de haine envers les Juifs. Le nouveau régime veut les contraindre à l'exil. Ceux qui émigrent devront abandonner l'essentiel de leurs biens. Entre 1933 et septembre 1939, près de la moitié des 600.000 Juifs cherchent refuge à l'étranger, notamment en Belgique. Ceux qui restent subissent des persécutions en vagues successives. Dès avril 1933, les fonctionnaires juifs sont licenciés, et un Juif ne peut plus être ni avocat, ni journaliste. En 1935 sont votées les « Lois de Nuremberg », ouvertement racistes.

Les Juifs perdent leurs droits civiques, dont le droit de vote, tandis que la loi « pour la protection du sang et de l'honneur allemands » interdit les relations sexuelles entre Aryens et Juifs. À partir de 1938, les enfants juifs ne sont plus admis dans les écoles officielles.

À GAUCHE EN HAUT « Les Juifs sont notre malheur ». Le 1^{er} avril 1933, les nazis organisent un boycott général des commerces juifs en Allemagne. À Heilbronn, des membres de la SA montent la garde devant une succursale des grands magasins Wohlwert. **EN BAS À GAUCHE** Une banderole « Allemands, n'achetez pas chez les Juifs » est accrochée près d'une synagogue berlinoise. Elle sera incendiée lors de la Nuit de cristal, le 9 novembre 1938. **EN BAS À DROITE** « Notre réponse aux provocations des Juifs étrangers : aucun Allemand n'achète plus dans les magasins juifs ! ». En réponse aux protestations internationales contre leur accession au pouvoir, les nazis organisent le boycott. Affichette, 1933. **PAGES 54-55** « Les Juifs sont notre malheur » – panneau antisémite dans l'agglomération de Fürth. Des enfants font le salut hitlérien à des soldats en marche.



Stadtkreis Fürth
Juden sind
unser
Unglück





À GAUCHE EN HAUT Les bourgmestres sont tenus d'annoncer par affichage l'enregistrement des Juifs, ce qui se fait dans toute la Belgique. À GAUCHE EN BAS Le 16 décembre 1940, le colleur d'affiches communal de Jette déclare avoir apposé de façon réglementaire les affiches relatives aux ordonnances antijuives. CI-DESSUS Par ces affiches (à gauche et au centre « Avis » et « Bericht »), le bourgmestre de Bruxelles Joseph Van de Meulebroeck annonce les premières ordonnances antijuives d'octobre 1940. À DROITE Le 10 décembre 1940, le bourgmestre d'Anvers, Leo Delwaide, fait connaître la procédure à suivre pour l'enregistrement des Juifs.

JODENVERORDENING

Belangrijk bericht

Ingevolge de verordening van den Militairen Bevelhebber in België en Noord-Frankrijk, in datum van 28 October 1940, houdende maatregelen tegen de joden, maakt de burgemeester bekend dat de inschrijvingen in het jodenregister zullen plaats grijpen in het lokaal Gildenkamersstraat, 6, 2e verdieping, van 9 u. 30 tot 2 u. 30, op de hiernavermelde datums, op vertoon van:

De identiteitskaart van elken persoon die den leeftijd van ten volle 15 jaar heeft bereikt.

Desgevallend het trouwboekje en alle identiteitsstukken waaruit de afstamming zou kunnen blijken.

De namen met beginletter:

- 11 Dec.: A, B.;
- 12 Dec.: C, D, E.;
- 13 Dec.: F, G, H. tot (He);
- 16 Dec.: H. (Hi) I, J, K.;
- 17 Dec.: L, M, N.;
- 18 Dec.: O, P, Q, R.;
- 19 Dec.: S, T.;
- 20 Dec.: U tot einde.

Spijs- en drankhuizen, of inrichtingen van het hotelbedrijf.

De plakbrieven tot kenmerking van de spijs- en drankhuizen, of inrichting van het hotelbedrijf, waarvan de eigenaars of pachters joden of joodsche ondernemingen zijn, moeten door de belanghebbers dringend afgehaald worden op het Bureau van Veiligheid, Van Rijswijkplaats, 4.

„Op elke toegang van het bedrijf moet een plakbrief aangeplakt worden.”

Antwerpen, 10 Dec. 1940.

De Burgemeester,
L. DELWAIDE.

L'enthousiasme belge

La collaboration administrative peut être inspirée par le défaitisme ou par un grand respect des règles établies, mais aussi par l'enthousiasme et une attitude allant au-devant des désirs de l'occupant. Le bourgmestre joue un rôle crucial dans la persécution des Juifs. Il dirige l'administration communale et est à la tête de la police. Les partisans de l'Ordre nouveau, en particulier Rex et le VNV, vont adopter une attitude particulièrement résolue. Ils tentent de s'approprier le pouvoir en s'attribuant des postes clés. Mais d'autres hommes politiques se font eux aussi remarquer par leur grand empressement.



EN HAUT À l'occasion d'une commémoration germano-flamande de Rubens, en novembre 1940, Leo Delwaide remet un portfolio au général SS Eggert Reeder de la *Militärverwaltung*. **EN BAS** En tant que secrétaire général à l'Intérieur (1941-1944), Gerard Romsée, membre du VNV, a joué un rôle important dans le « bon » déroulement de l'enregistrement des Juifs. Photographie, vers 1942-1943.

De Keyserlei, Antwerpen in 1938



Zoo zag de binnenstad er uit ten tijde van Kamiel Huysmans' heerschappij. Voorzeker, wij zijn de joden nog niet kwijt, maar ten minste zij zijn niet meer zoo opdringerig als in den systeemtijd. In de cafés van de De Keyserlei zijn wij nu onder ons en op de voetpaden moeten wij voor hen niet meer uitwijken.

Toen Huysmans' ster verbleekte, was ook het rijk der joden "ad patres". Huysmans, hun beschermer, zijn wij reeds kwijt, de joden zullen wij ook wel kwijt spelen.

Stigmates et exclusions

En octobre 1940, la *Militärverwaltung* prescrit également l'enregistrement des « entreprises juives ». Les cafés, restaurants et hôtels doivent se faire connaître comme tels par une affiche en trois langues.

En mai 1941, l'affichage sera étendu à toutes les entreprises juives. Toujours en octobre 1940, l'occupant décide que les fonctionnaires juifs – il n'y en a qu'une petite centaine à travers toute la Belgique – doivent être mis à pied. Les autorités belges refusent néanmoins de congédier ces fonctionnaires qui possèdent la nationalité belge, mais elles les informent de l'arrêté et les invitent à donner leur démission. Quelques journalistes et enseignants et quelques dizaines d'avocats doivent aussi quitter leur emploi. En juin 1942, l'interdiction professionnelle est également appliquée au secteur médical.

À GAUCHE Le 19 octobre 1940, l'organe raciste de la *Volksverwertung* se réjouit de l'oppression des Juifs. Le terme cynique de « Choleratski » est pré-génocidaire : les germes de la maladie doivent être éradiqués.



Opérations traitées à l'ille décap
Journal de l'Etat - sous contrôle à la de
la République des Journaux
revisé de l'Administration des Travaux

JÜDISCHES UNTERNEHMEN

JOODSCHE ONDERNEMING

ENTREPRISE JUIVE



Seraing, le 17 juillet 1941

Note

Prière à MM. les Chefs de Division de vouloir bien inviter les Juifs qui tiennent un commerce de détail à se présenter de toute urgence au bureau de population pour y retirer les affichettes à placer sur leur vitrine conformément à l'arrête du 31.5.1941

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

En Commande me serais
Chef du Bureau de la population

Jette le 22 - 12 - 1940.

Monsieur le Commissaire.

Après renseignement fait dans ma série, je vous transmets M^{lre} le Commissaire la liste de toutes les entreprises juives situées dans ma série, (Boulevard de Smet de Naeyer, Rue de l'Herminette).

M^{lre} Livchitz, M^{lre} Godekin, Boul. de Smet de Naeyer n^o 198 (ne pratique plus) je tiens à vous le signaler M^{lre} le Commissaire bien que ce n'est pas une entreprise juive, mais le prénom de la personne est de descendance juive.

L'agent de police. 44

J. Hautman

À GAUCHE EN HAUT L'affichette trilingue « Entreprise juive », diffusée par les communes de l'agglomération de Bruxelles. À GAUCHE EN BAS Vitrine portant l'affichette trilingue « Entreprise juive », vers 1941. À DROITE EN HAUT Zèle administratif à Seraing : le commissaire de police demande aux agents d'inviter les Juifs à venir retirer leur affichette « Entreprise juive ». À DROITE EN BAS En établissant la liste des entreprises juives de Jette, un agent de police relève que le docteur Livchitz ne possède pas d'entreprise mais qu'il est bel et bien juif.

95

ORDONNANCE

du 1er juin 1942

relative à l'exercice de l'art de guérir par des juifs.

En vertu des pouvoirs conférés, il est ordonné pour la Belgique ce qui suit :

§ 1

(1) Il sera interdit aux juifs (§ 1 de l'ordonnance du 26 octobre 1940 relative aux juifs, Bulletin des Ordonnances du Commandant Militaire, 20ème fascicule, n° 1) d'exercer la profession de docteur en médecine, de chirurgien-dentiste, de dentiste, de vétérinaire, de sage-femme, d'infirmier, de surveillant-diète ou d'assistant médico-technique. Il en sera de même pour les personnes juives qui s'occupent de massage et de gymnastique médicale ou exercent d'autres professions de l'art de guérir ou de soigner les malades.

(2) Sera également interdit l'exercice à titre supplémentaire ou même occasionnel des professions visées à l'alinéa 1.

§ 2

Il sera interdit aux juifs d'exercer, sous quelque forme que ce soit, la profession de pharmacien ou de droguiste, ainsi que de préparer et de vendre des médicaments.

§ 3

Des exceptions aux prescriptions de la présente ordonnance pourront être accordées pour autant qu'elles soient nécessaires au maintien normal de l'état de santé de la population juive. Les demandes en vue d'obtenir des exceptions devront être adressées aux Oberfeldkommandanturen ou Feldkommandanturen dans le ressort desquelles les intéressés ont l'intention d'exercer la profession.

§ 4

Quiconque contreviendra aux dispositions de la présente ordonnance sera puni d'un emprisonnement et d'une amende ou de l'une de ces peines seulement. En outre ou au lieu de ces peines, des mesures de sûreté pourront être prises par la police.

§ 5

La présente ordonnance entrera en vigueur lors de sa publication.

Pour le Commandant Militaire
pour la Belgique et le Nord de la France,

/ Le Chef de l'Administration Militaire.

À GAUCHE À partir de 1942, la *Militärverwaltung* étend les professions interdites aux Juifs au secteur médical et des soins de santé. CI-DESSOUS Les infirmières et médecins juifs peuvent obtenir l'autorisation de soigner les Juifs. Le personnel d'un hôpital juif de Bruxelles en 1943-1944.



EEN NIEUWE STAP NAAR DE OPLOSSING



leder vege vóór eigen deur!

Administration Communale de JETTE - Gemeentebestuur van JETTE

PROVINCE DE BRABANT, ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES - PROVINCIE BRABANT, ARRONDISSEMENT BRUSSEL

N° 5/40.S. 764

JETTE, le
den

194

Objet : - Voorwerp :

Note pour le Service de l'Instruction publique

Annexe - Bijlage

Réponse au
Antwoord op
du
aan

194

En exécution de l'ordonnance en date du 29 octobre 1940, du Commandant militaire, le service de l'Instruction publique est prié de me soumettre d'urgence la liste des membres du personnel enseignant des écoles, des cours du soir, etc.. qui sont d'origine juive.

Jette, le 12 novembre 1940.

Le Secrétaire communal,

Wegent d.v.j.
Établir et communiquer
aux directeurs d'école.

École I Admont 13/11/40.
II La Hulst 14/11/40.
III A. Steppe 16/11/40.
IV Hondsberg 18/11/40.
V C. Bandelberg 18/11/40.

EN HAUT « Une nouvelle étape vers la solution. Chacun balaie devant sa porte ! ». Un Juif est expulsé d'un café affichant la mention « Juifs indésirables » avant d'atterrir au milieu des poubelles. EN BAS Le secrétaire communal de Jette demande à cinq directions d'école de lui transmettre la liste de leurs enseignants d'« origine juive » et leur fait signer la note pour réception.

Collaboration et résistance au sein du Barreau d'Anvers

En mai 1941, cinq avocats juifs, dont Régine Burstenbinder, demandent à l'Ordre des avocats d'Anvers de ne pas les radier de son tableau. L'accord de l'Ordre déchaîne la fureur de la Conférence flamande du même barreau. Portée à la collaboration, cette instance a exclu ses membres juifs dès 1939.

Le bâtonnier Louis Van Scharen ayant eu, sur ces entrefaites, à son initiative ou non, un entretien avec la *Militärverwaltung*, le Conseil de l'Ordre est contraint de revenir sur sa décision.



RECHTS De Joodse advocate Régine Burstenbinder (1910–1980).

CI-DESSUS = CI-DESSUS (Anvers) 11/11/1941.

V I J F S - I D E N T I F I C A T I E

van de lijst der Joden ingeschreven in het Jodenregister.

Naam en Voornamen	Beroep	Adres	Geboortedag en -plaats	Nationaliteit
<u>Alster</u> Othas Adolf	zouder	Uitbreidings Bureaustraat 300	11/2/1926	Poolsche
<u>Beckmann</u> Emma	zouder	Woudstraat 38 Antwerpen	21/2/1926	Belgische
<u>Levitzky</u> Fanny	zouder	Woudstraat 10 Berchem	24/10/1926	Belgische
<u>Dezobry</u> Siegfried	zouder	Generaal Deplaumstraat 24	20/10/1926	Duitsche
<u>Kranort</u> Jop	dyalpro- gast	Woudstraat 17	24/11/1919	Poolsche
<u>Stokler</u> Anna Lise	zouder	Van Vaerenbergh straat 109	Berlijn 21/10/1926	Staatloos van Duitschen oorsprong.
<u>Leich</u> Emil Esther	zouder	Woudstraat 1	Berlijn 25/10/1926	Poolsche
<u>Levitzky</u> Salomon	zouder	Woudstraat 196	Antwerpen 5/3/1912	Belgische
<u>Tijberg</u> Abraham	zouder	Woudstraat 17	Berchem 7/3/1926	Poolsche

Bevoegd uit het Jodenregister.

Voorzitter Josef Bedlands
 Dramaticus 95 Antwerpen
 20/1/1924

(Vors bij afzetting ingeschreven, is afzeker)



Siegfried Pappenheim
 (Vienne, 1926)
 Transport II-777
 (11-08-1942)
 Disparu



Anna Lise Stokler
 (Berlin, 1926)
 Transport XX-867
 (19-04-1943)
 Disparu



Abraham Tijberg
 (Berchem, 1926)
 Transport III-132
 (15-08-1942)
 Disparu



Othas Adolf Alster
 (Anvers, 1926)
 Transport II-775
 (11-08-1942)
 Disparu

CI-DESSUS Juifs récemment enregistrés, pour la plupart des jeunes de 15 ans, Berchem, 11 novembre 1941. À DROITE La fausse carte d'identité de l'un d'entre eux, Samuel Turfkruyer (Anvers, 1926). Il surviva à la guerre.

La chasse aux jeunes de quinze ans

Le « Registre des Juifs » est un système complexe de fiches reprenant les données des membres d'une même famille et des personnes isolées. Cette banque de données est établie par les fonctionnaires communaux dans la commune du lieu de résidence officiel. Lorsque la personne enregistrée déménage, la fiche est envoyée dans la nouvelle commune. Les fiches des Juifs circulent donc continuellement entre les communes belges et doivent sans cesse être complétées, classées, inventoriées.

Une fois atteint l'âge de quinze ans, une fiche est établie à son nom. Les communes veillent au respect de cette exigence et somment ces jeunes de venir s'inscrire. Aucun d'entre eux ne peut dès lors légalement échapper aux mailles de l'enregistrement.

Aan te bieden bij elke woonplaatsverandering. N° 515750		N° 515750 Lijfrentekas Wet van 10-12-24. Nr der Rekening Handteekening des dragers <i>E. Somers</i>		N° 515750	
Naam <i>Somers</i> Voorsamen <i>Edmond</i> <i>Rodolphe</i> Burgerstand <i>onafh.</i>				Achtereenvolgende woningen in Antwerpen Datum Wijk Nr	
Nationaliteit BELG geboren te <i>St. Raphaël</i> den <i>5 September 1917</i> beroep <i>Student</i> Vorig verblijf <i>Berchem</i> Tweede verblijf				Lengte: een meter <i>1,62</i> ANTWERPEN den <i>20 Sept 42</i> De Ambtenaar van den Burgerlijken Stand <i>Rauvelt</i> (Zie keerszijde)	
Ingeschreven Boek <i>St. Bernardische School, nr 260</i> den <i>15 Januari</i> 1941.		Aankomst: Al wie een wijziging toebrengt aan deze kaart, 't zij aan den tekst, of aan het portret, zal gerechtigd worden, op verzoek, de kaart te laten wijzigen. Koninklijk besluit 31 Augustus 1932.			